



Droits de succession et héritage

Par **Dondada**, le **25/05/2021** à **22:17**

Bonjour,

Je dois faire un héritage. Il y a 2 héritiers sur le bien, étant donné que je suis handicapé visuel, je voudrais savoir si je serai dispensé de droits de succession lors de la vente du bien ?

Je voudrais également savoir si le notaire, au cas où je serai dispensé de droits de succession, va me payer en conséquence ou ce sont les services fiscaux qui le feront ?

Par ailleurs j'aimerais également savoir à combien s'élève en pourcentage ces droits de succession étant légataire de ma tante décédée ? La sœur de ma tante étant également concernée par cet héritage à combien les droits de succession s'élèveront pour elle ? Si par exemple nous étions soumis à l'abattement tous les deux, à combien les droits de succession seraient-ils pour chacun de nous en pourcentage ? Ces droits de succession seraient-ils divisés par 2 ou serait-il un taux fixe pour chacun ? Par exemple chaque personne payerait 40 % chacun ou 20 % chacun sachant que nous sommes 2 sur la succession ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/05/2021** à **23:33**

Bonsoir

Un abattement de 159 325 € s'ajoute...

... à l'abattement de 7 967 €, MAIS, si vous héritez en lieu et place de l'un de vos parents déjà décédé, vous pouvez bénéficier d'un abattement de 15 932 au lieu des 7967 €.

C'est l'abattement auquel a droit votre tante.
Ensuite, les droits s'élèvent pour chacun , à:
Jusqu'à 24 430 €, 35 %

Supérieure à 24 430 €, 45 %

Par **Lag0**, le **26/05/2021** à **07:26**

Bonjour ESP,

C'est pas trop clair, mais il me semble qu'il est question de succession tante / neveu.

Par **Tisuisse**, le **26/05/2021** à **08:12**

Bonjour,

Le mieux, pour DONDADA est de consulter un notaire, les succession sont de son domaine.

Par **Lag0**, le **26/05/2021** à **08:25**

[quote]

Le mieux, pour DONDADA est de consulter un notaire, les succession sont de son domaine.

[/quote]

Bonjour Tisuisse,

Certes, mais dans ce cas ce forum n'a plus de raison d'être...

Par **Visiteur**, le **26/05/2021** à **08:45**

Merci Lago, j'ai rectifié.

De plus, "Tisuisse", pour un administrateur, ce n'est pas une réponse et je précise que les successions sont dans mes domaines.